

OBJET : Subvention aux écoles – projets pédagogiques 2023/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Considérant :

- Que les écoles maternelles et élémentaires organisent des projets pédagogiques comprenant des sorties sans nuitées et des séjours avec nuitées ;
- Que la Ville souhaite encourager les initiatives des enseignants visant à améliorer l'ouverture et l'enrichissement des apprentissages ;
- Que la Ville souhaite garantir la gratuité des sorties sans nuitées et limiter la participation des familles aux séjours avec nuitées;
- Que la Caisse des écoles de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, qui participait au financement des projets pédagogiques, a transféré cette compétence à la Ville au 1^{er} janvier 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de contribuer au financement des projets pédagogiques portés par les enseignants des écoles sottevillaises.

Afin de permettre aux écoles de disposer de la trésorerie suffisante pour le financement des projets pédagogiques, il est proposé de procéder au versement d'un acompte, correspondant approximativement à 75% du montant de subvention calculé en fonction des projets présentés par chacune des écoles, ce qui correspond aux montants suivants :

- Coopérative de l'école maternelle Ferdinand Buisson 2 700 euros
- Coopérative de l'école maternelle Benjamin Franklin 1 100 euros
- Coopérative de l'école maternelle Henri Gadeau de Kerville 1 400 euros
- Coopérative de l'école maternelle Jean Jaurès 3 000 euros
- Coopérative de l'école maternelle Jules Michelet 1 800 euros
- Coopérative de l'école maternelle Ernest Renan 2 200 euros
- Coopérative de l'école maternelle Jean Rostand 3 000 euros
- Coopérative de l'école élémentaire Ferdinand Buisson 3 360 euros
- Coopérative de l'école élémentaire Raspail Franklin 3 900 euros
- Coopérative de l'école élémentaire Henri Gadeau de Kerville 2 700 euros
- Coopérative de l'école élémentaire Jean Jaurès 7 500 euros
- Coopérative de l'école élémentaire Jules Michelet 11 000 euros
- Coopérative de l'école élémentaire Jean Rostand 1 100 euros

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 – compte 65748.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°2024-09 est adoptée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240215-2024-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2024

Affichage : 21/02/2024



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire

Luce PANE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 FEVRIER 2024

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	34
Nombre de présents :	29
Convocations :	9 FEVRIER 2024

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE
- M. Stéphane FERRAND
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Adeline DIANISSY
- Mme Lisa MADELEINE
- M. Alexis VERNIER

Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
Pouvoir à M. Pierre CAREL
Pouvoir à Mme EVE COGNETTA
Pouvoir à Mme Laurence RENO
Pouvoir à Mme Adeline POLLET

--ooOoo--

Madame Evelyne DENOYELLE remplit les fonctions de Secrétaire.